

DECISION N° P25-18

Portant validation d'une cession de foncier au profit de la société ABCAP INVEST 73-1 PAE MONZIN sur la commune de Vimines

La Présidente,

Précise que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités MONZIN situé sur la commune de Vimines.

La société ABCAP INVEST 73-1, dont le gérant est Monsieur Bolusset, est propriétaire du lot n°8 sur lequel elle a construit son bâtiment d'activités.

Afin de régulariser une situation d'empiètement en raison d'un débord de toiture, il est proposé de céder à la société ABCAP INVEST 73-1 une emprise complémentaire de 141 m² correspondant à la parcelle AW 66 (issue de la AW 62), dans le prolongement du lot n°8.

Compte tenu de la nature des sols sur ce parc d'activités et s'agissant d'une régularisation foncière, le prix proposé est de 35 € HT/m², soit un prix global de 4 935 € HT.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération du conseil syndical n° C20-59 du 11 septembre juillet 2020, la délibération N° C21-39 du 29 avril 2021, et la délibération n° C24-54 du 11 juillet 2024, portant délégation de compétence du Conseil syndical à la Présidente pour les acquisitions ou cessions de biens immeubles inférieurs à 10 000 € HT,
- ✓ Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques en date du 22 août 2025,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession au profit de la société ABCAP INVEST 73-1, ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération, de la parcelle cadastrée section AW numéro 66 située sur la commune de Vimines, dans le PAE MONZIN, d'une superficie de 141 m², au prix de 35 € HT/m², soit un prix global de 4 935 € HT.

Article 2 : d'autoriser la présidente ou son représentant à signer l'acte de vente, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil syndical.

Fait à Le Bourget du Lac, le 17 octobre 2025.

La Présidente,
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

